



MILIEUX ALLUVIAUX DU RHONE AVAL

FR8201677

**CAHIER DES CHARGES POUR LA GESTION PAR FAUCHE TARDIVE DES PRAIRIES ALLUVIALES  
CONTRATS NATURA 2000**

Code objectif	HAB 4	<i>Cocher les cases pour chaque engagement pris pour le contrat. Le choix des engagements est réalisé d'un commun accord en le contractant et l'administration ou la structure animatrice</i>
Intitulé DOCOB	Maintenir et/ou restaurer les prairies alluviales dans un état de conservation favorable	
Habitats cibles (A I)	6210 Pelouses sèches du Festuco Brometalia (* sites d'orchidées remarquables) 6120 * Pelouses calcaires des sables xériques (Koelerion glaucae) 6410 Prairies à molinie sur calcaire et argile (Eu-Molinion)	
Espèces A II	<i>Euphydryas aurinia</i>	
Autres espèces cibles	<i>Cortège d'orchidées remarquables (Ophrys fuciflora elatior, Orchis fragans, Ophrys gr. Bertolonii) Espèces protégées : Viola elatior, Ophioglossum vulgatum</i>	
Actions éligibles	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Débroussaillage préalable ou complémentaire à la mise en place d'un entretien par fauche pour ramener un couvert arbustif <math>\leq 20</math> % de la surface</li> <li>2- Mise en place d'une fauche tardive de fréquence annuelle ou biannuelle (à préciser dans le contrat selon le site) avec exportation de la matière organique</li> <li>3- Broyage mécanique des parcelles où la fauche n'est pas possible en fonction des disponibilités en personnel, du terrain ou du peu de matière végétale</li> <li>4- Conception et mise en place de signalétique d'information des sites gérés</li> </ol>	
Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- parcelle(s) incluse(s) dans le SIC/ZSC Natura 2000</li> <li>- parcelle identifiée dans le DOCOB comme habitat naturel de pelouse ou de prairie, y compris des faciès altérés de ces habitats, ou,</li> <li>- parcelle identifiée comme "restaurable" en habitat de pelouse ou de prairie, suite à une expertise botanique complémentaire post-DOCOB.</li> </ul>	
Engagements rémunérés	<u>Débroussaillage (Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage – code national mesure : <b>A32301P</b>)</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervention après le 15 Septembre et avant le 01 Mars</li> <li>• Privilégier débroussaillage par coupe avec exportation de la matière plutôt que par broyage (broyage possible en fonction des contraintes d'accès, d'exportation de la matière, ...)</li> <li>• Maintien de 20% maximum de la surface totale en arbustes et arbrisseaux</li> <li>• Élimination systématique d'espèces indésirables (Acacia, Ailante, Amorpha...)</li> <li>• Encadrement technique de travaux : repérage, organisation et suivi de chantier, consultation des entreprises</li> </ul>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/> <i>(tous les engagements)</i>  <input type="checkbox"/>
	<u>Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (code national mesure : <b>A32320R</b>)</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Broyage en plein (branches et souches sous le collet d'essences indésirables pour limiter la production de rejets et drageon) : érable negundo, robinier faux-acacia, peuplier de culture...</li> <li>• Encadrement technique de travaux : repérage, organisation et suivi de chantier, consultation des entreprises</li> </ul>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>

Engagements rémunérés (suite)	<p><b>Fauchage ou broyage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervention après le 15 Août et avant le 20 Février pour le fauche ou le broyage</li> <li>• <u>Gestion par fauche d’entretien des milieux ouverts (code national mesure : A32304R)</u> : Fauche avec exportation de la matière fauchée</li> <li>• <u>Chantier d’entretien des milieux ouverts pas girobroyage ou débroussaillage léger (code national mesure : A32305R)</u> : Pour des pelouses rases à faible recouvrement végétal, il pourra être décidé de remplacer le fauchage par un broyage, dans ce cas la matière ne sera pas exportée (à définir avec l’animateur du site Natura 2000 ou l’administration)</li> <li>• Encadrement technique de travaux : repérage, organisation et suivi de chantier, consultation des entreprises</li> </ul>	<input type="checkbox"/>   <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>
	<p><u>Aménagement visant à informer les usagers pour limiter leur impact (code national mesure : A32326P)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissements visant à informer les usagers afin de les inciter à limiter l’impact de leurs activités sur les habitats d’intérêt communautaire dont la structure</li> <li>• Comprend la conception, la fabrication, la pose et éventuellement dépose (rebouchage des trous), le remplacement éventuel en cas de dégradation de panneaux</li> <li>• Les panneaux doivent être positionnés sur le site à des endroits stratégiques pour les usagers et être cohérents avec d’éventuels plans de communication ou schéma de circulation mise en place englobant les parcelles.</li> <li>• Mesure ne pouvant être souscrite seule</li> <li>• Encadrement technique de l’opération : repérage, organisation et suivi de l’opération, consultation des entreprises...</li> </ul>	<input type="checkbox"/>   <input type="checkbox"/> <i>(tous les engagements)</i>   <input type="checkbox"/>
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdiction de fertilisation de la parcelle (apports organiques/minéraux, naturels/chimiques)</li> <li>- Interdiction de travail du sol, de brûlage, de retournement et/ou de mise en culture, de drainage, de boisement de la prairie</li> <li>- Brûlage autorisé des résidus de débroussaillage ou du foin si exportation impossible, selon réglementation en vigueur et hors de la surface fauchée, ou à défaut, sur tôles métalliques et exportation des cendres</li> <li>- Pour la pose de panneaux, dans le cas l’installation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obstrués en haut, respect de la charte graphique ou des normes existantes (dans le cas de la souscription à la mesure A32326P)</li> </ul>	
Documents à fournir, enregistrements obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consigner dans un cahier consultable :</li> <li>- Pour le débroussaillage et/ou le broyage en plein : les dates et surfaces d’intervention</li> <li>- Pour la fauche ou le broyage : les dates de réalisation, éventuellement les quantités de foin récoltées,</li> <li>- Photographies des parcelles avant et après intervention</li> </ul>	
Contrôles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation au préalable de la maquette des panneaux à mettre en place</li> <li>- Visite des parcelles contractualisées</li> <li>- Contrôle de la surface fauchée, de la pose de panneaux</li> <li>- Consultation des documents d’enregistrement et photographies</li> </ul>	
Sanctions	En cas de non respect des engagements et restrictions inscrites ci-dessus, le contractant est soumis aux dispositions de l'article correspondant du contrat Natura 2000	

Coûts pris en charges non cumulables la même année sur une même surface	Type opération	Coût indicatif (2007)
	<b><u>Mesure A32301P</u></b> - Débroussaillage : - Encadrement technique de chantier	2 290 €/ha plafonné à 12 % du montant total de la mesure
	<b><u>Mesure A32320R</u></b> - Broyage en plein : - Encadrement technique de chantier	1 700 €/ha plafonné à 12 % du montant total de la mesure
	<b><u>Mesure A32304R</u></b> - Fauche avec exportation du foin - Encadrement technique de chantier	510 €/ha/an forfaitaire plafonné à 12 % du montant total de la mesure
	<b><u>Mesure A32305R</u></b> - Broyage sans exportation - Encadrement technique de chantier	360 €/ha/an forfaitaire plafonné à 12 % du montant total de la mesure
	<b><u>Mesure A32326P</u></b> - Conception maquette - Fabrication et fourniture par panneau - Pose d'un panneau - Encadrement technique de chantier	200 €/ maquette 700 €/ panneau 350 €/ panneau plafonné à 12 % du montant total de la mesure

Date :        /        /

Signature du contractant,